



CONSEIL D'ADMINISTRATION LP -
Mardi 26 novembre 2019

1/ Ouverture de la séance à 17 heures. Le quorum est atteint : 16 présents (17 présents à 17h25 avec l'arrivée de M. Merz, représentant de la commune).

2/ Secrétaire de séance : M. Gountchev

3/ Adoption de l'ordre du jour : 16 votants, 16 pour.

4/ Adoption de 2 procès-verbaux des 2 CA précédents.

Pour le compte-rendu du CA du 20/06/2019 : 16 votants, 16 pour.

Pour le compte-rendu du CA du 05/11/2019 : 16 votants, 16 pour.

5/ Présentation du projet de budget 2020

Le Proviseur donne la parole à Mme Chabaud, gestionnaire, pour présenter le projet de budget 2020. Mme Chabaud précise que c'est un acte obligatoire mais prévisionnel, qui porte sur une année civile.

➤ Mme Chabaud fait lecture du diaporama de présentation en précisant que :

- Le projet de budget est présenté en équilibre. Il présente une section de fonctionnement qui comprend plusieurs services généraux (activités pédagogiques – AP ; administration logistique – ALO ; vie de l'élève – VE) et des services spéciaux (les bourses : service de transfert).
- Il y a un fonds de roulement qui s'élève à 67 043,14 €
- Pour la quatrième année consécutive, la dotation de fonctionnement allouée par la Région Occitanie est en baisse de 10%. Elle s'élève donc pour 2020 à 144 726 €.
- Le nombre d'élèves du LP est stable : environ 525 élèves.
- Les ressources du LP proviennent de l'État, du Conseil Régional, de la commune (équipements sportifs, résidences d'artistes), du Conseil Général (aides à la restauration des 3PM) et des recettes propres (taxe d'apprentissage, reversement d'une partie des recettes de la cafétéria par le LGT).
- Comme le LGT prend en charge toute la partie fonctionnement de l'établissement, une clé de répartition a été votée il y a 5 ans. Elle n'est pas applicable cette année du fait de la baisse de la dotation régionale. Peut-être faudrait-il la revoir ? En 2020, le LP reversera au LGT 130 000 € (service ALO).
- Un prélèvement de 20 000 € sur le fonds de roulement est prévu pour compenser la baisse de la dotation.
- Le service AP sera le plus touché par les baisses budgétaires.
- Le montant total du budget est de 402 129 €

➤ Mme Chabaud présente l'état prévisionnel des achats et la masse salariale. Elle présente également la délégation du Conseil d'Administration au Chef d'établissement (art. 28 du code des marchés publics) afin que le chef d'établissement puisse signer les commandes (dépenses annuelles) en respectant les procédures.

- Les parents d'élèves (FCPE), et les personnels enseignants (SNETAA-FO et CGT Educ'Action) présentent conjointement une motion relative à la baisse de la dotation par la région Occitanie. Ils demandent à ce que cette motion soit jointe au compte-rendu du CA.
- M. Gountchev pour le SNETAA-FO fait remarquer qu'il semblerait que cette nouvelle diminution soit liée à la relative importance de notre fonds de roulement (FDR). Peut-être serait-il judicieux de ne garder qu'un fonds de roulement minimum...
- Mme Chabaud répond qu'effectivement le fonds de roulement est au centre des motivations entraînant la baisse de la dotation mais que si le FDR est stable, si la dotation baisse, et que le budget baisse donc aussi, mécaniquement le FDR va représenter une proportion plus importante en jours de fonctionnement. D'autre part le LP n'a pas à faire face à des dépenses inattendues. En cas d'incident sur la structure du lycée ou sur son fonctionnement, cela ne concerne pas le budget du LP. Si une machine doit être changée, elle le sera pas la Région. Donc un FDR important ne se justifie pas...
- M. Merz demande si notre comptabilité est publique ou privée, et quelle est la position du FDR.
- Mme Chabaud précise que notre comptabilité est publique et explique la position du FDR.
- M. Lubrano, représentant de la Région Occitanie indique que si la dotation de la région baisse, c'est d'abord à une baisse générale des dotations de tous les établissements, consécutive à une baisse des dotations de l'État envers la Région.
- Mme Chabaud précise qu'il y a eu une harmonisation des dotations au sein de la Région Occitanie, les établissements de l'ancienne région Languedoc Roussillon étant semble-t-il sur-dotés, ceux de l'ancienne région Midi Pyrénées étant donc sous-dotés. Cette harmonisation a été étalée sur 4 ans, ce qui explique la baisse totale de notre dotation.
- M. Pons précise qu'avec la transformation de la voie professionnelle, une augmentation des dépenses du poste AP est prévisible (notamment avec le chef d'œuvre).
- Mme Jouglas fait remarquer que les dépenses liées au chef d'œuvre peuvent être prévues.

VOTE SUR LE PROJET DE BUDGET : 16 votants – contre : 9 / pour : 6 / abstention : 1

Le projet de budget est rejeté.

M. Gountchev précise que le vote « contre » est la conséquence de la baisse de la dotation et n'est pas, bien évidemment, lié à la gestion de Mme Chabaud.

M. Pons précise que ce budget va être mis en œuvre par la collectivité de rattachement, avec du retard.

VOTE SUR LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE : 16 votants – pour : 16

6/ Questions diverses

3 questions ont été déposées par les représentants des personnels enseignants du SNETAA-FO.

1/ Mme Romero avait prévu un voyage en Angleterre. Ce voyage a été annulé il y a peu de temps, apparemment pour des questions de dates du bac blanc.

Pourquoi le bac blanc primerait-il sur un voyage qui est aussi le symbole de l'ouverture à l'international de notre établissement ?

Réponse de M. Pons : Il n'y a pas de remise en cause de l'ouverture à l'international de notre établissement mais un établissement scolaire n'a pas pour fonction d'organiser des voyages. De plus, le voyage est organisé par l'établissement et le projet est porté par un professeur. Le conseil pédagogique a acté un changement des dates du bac blanc donc le voyage aurait du changer de dates lui aussi puisqu'il était prévu sur les nouvelles dates. L'organisation concomitante de ces deux événements a été refusée par la direction.

Il y avait également la volonté de la direction d'intégrer un professeur d'enseignement professionnel à ce voyage.

Enfin l'aspect financier (420 € demandé aux élèves) a été également source de difficultés.

Tout cela fait qu'au total Mme ROMÉRO a abandonné le projet.

Mais il n'y a pas de volonté d'arrêter ni les voyages, ni l'ouverture à l'international du lycée qui est assurée par 2 professeurs : Mme Julia et M. Sagau.

2/ Pouvez-vous nous éclairer sur l'avenir de M. Bertrand Flour à compter du 01/01/2020, puis de septembre 2020 ?

Réponse de M. Pons : M. Flour s'occupe de la maintenance informatique, du réseau et du matériel. Il a été recruté il y a deux ans sur un support budgétaire des AED. Il est très compétent, communicant, il donne entière satisfaction. Au 01/01/2020 la Région prend en main la maintenance de niveau 1, les serveurs administratifs et pédagogiques étant externalisés et paramétrés auprès de la société ATOS.

Pour la maintenance assurée par la Région, il va donc y avoir un poste à pourvoir au niveau régional, ou, s'il n'y a pas de candidature, au niveau local.

M. Flour a postulé. Il peut donc être recruté et peut-être être nommé dans notre établissement.

Si le poste est pourvu par une autre personne, il y aura coexistence de 2 personnes jusqu'en août 2020, date de fin de contrat de M. Flour. Après, l'avenir reste flou...

Une précision sur le matériel informatique : sachant qu'une grande partie de ce matériel a été acquise sur fonds propres, la maintenance régionale va-t-elle s'appliquer à ces matériels ?

3/ Quelles heures seront banalisées le jour du repas de Noël (le mardi 17 décembre 2019 ?) sachant qu'apparemment il y aura une animation musicale?

Réponse de M. Pons : Cela dépendra du mouvement qui démarre le 05/12 et de ses suites. Si le fonctionnement de l'établissement est normal après le 05/12, le repas de Noël aura lieu le 17/12. Les repas seront servis de 11 heures à 13h15 et le passage se fera par niveaux. Il y aura un intermède musical au sein du service restauration à 3 reprises.

Une plage horaire globale banalisée reste à définir précisément, à priori cela pourrait être de 11h à 13h50.

La séance est levée à 19h00

LE PROVISEUR

M. Jean-François PONS

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Laurent GOUNTCHEV